



AR PREFECTURE

016-200054047-20190328-2019\_03\_28\_01A-DE  
Recu le 01/04/2019

Taxes	taux 2018	taux 2019	produit attendu
taxe habitation	17,66	17,66	534.568 €
taxe foncière (bâti)	23,72	22,84	778.616 €
taxe foncière (non bâti)	69,29	69,29	55.917 €
cotisation foncière des entreprises	22,26	22,26	223.045 €

- Approuver le produit fiscal attendu
  - de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la CFE pour 1 592 146€
  - des allocations compensatrices pour 98 705€
  - du produit de la taxe additionnelle FNB pour 8 400€
  - du produit des IFR pour 56 463€
  - du produit de la CVAE pour 151 179€
  - du produit de TASCOT pour 73 749€
  - du versement au profit du GIR pour 312 302€

⇒ soit un produit prévisionnel total pour 2019 : 2 292 944€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 3 abstentions :**

- Approuve les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit : 17.66 % pour la Taxe d'Habitation, 22.84 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 69.29 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie) et 22.26 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 29 mars 2019



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

